



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Var

UNE AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES ENFANTS

# AIDE AUX ACTIVITES CULTURELLES DES ENFANTS

6 à 11 ans



La Caf du Var finance jusqu'à 200 €  
par enfant et 80% de la dépense engagée  
(selon ressources)

pour les activités culturelles  
et artistiques de leur(s) enfant(s)

Pour plus  
d'infos, rendez-vous  
sur le **caf·fr**

**Vous souhaitez inscrire votre enfant de 6 à 11 ans dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire 2022-2023 ?  
La Caf peut vous aider.**

Cette aide permet de prendre en charge **80% de la dépense engagée pour les frais d'inscription, jusqu'à 200€ par enfant (selon ressources), sous réserve des crédits disponibles.**

## Pour quelles activités :

Ateliers ou cours de théâtre, de musique, de chant, de danse, d'arts-plastiques, de création numérique, d'activités manuelles (*calligraphie, poterie, travail du bois, de la céramique...*), de cirque et l'adhésion à une bibliothèque, à une médiathèque ou un FabLab.

L'aide prend en compte les frais d'adhésion, d'inscription, de licence et de cours/ateliers des activités ci-dessus. Par contre, elle ne concerne **ni l'adhésion à un club sportif ni l'inscription à des cours de langues étrangères.**

## Pour qui :

Aux familles qui ont un **quotient familial inférieur ou égal à 1000 €** et qui inscrivent leur(s) enfant(s) de 6 à 11 ans à **une activité artistique ou culturelle** pour l'année scolaire 2022-2023.

## Quelles conditions :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1000 € en mai 2022.
- Inscrire l'enfant sur l'année scolaire 2022-2023 dans une structure proposant une activité culturelle ou artistique.
- Déposer cette demande entre le 20 juillet 2022 et le 31 octobre 2022.
- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans dans l'année scolaire, soit du 01/09/2022 au 31/08/2023.

**Attention : pour la danse artistique et le cirque, en cas de bénéfice du Pass Sport**, le montant du Pass Sport est déduit du montant de l'aide versée.

## Vos droits ?

Quotient Familial de mai 2022	Montant maximum d'aide CAF
Entre 0 et 400	200 euros
Entre 401 et 700	150 euros
Entre 701 et 1000	100 euros

Retrouvez votre quotient familial (QF) directement dans votre espace personnel [Mon Compte](#).

## Pour bénéficier de cette aide, vous devez :

- compléter, signer le formulaire de demande et joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- faire compléter le formulaire par la structure où est inscrit l'enfant.
- adresser le dossier à la Caf du Var, **avant le 31 octobre 2022**, à l'adresse suivante : Caf du Var - 38 rue Emile Ollivier - 83083 Toulon cedex.

[Télécharger  
le formulaire](#)

